

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTE AUX PARENTS

Les élections des représentants des parents d'élèves du Collège Trianon auront lieu :

- **LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 DE 11H30 A 16H30 dans le hall du bâtiment administratif.**

Il est important que vous participiez à ce scrutin. C'est un acte de citoyenneté par lequel vous manifestez l'intérêt que vous attachez à la scolarité de vos enfants dans cet établissement.

Vous pouvez voter de 2 manières :

- 1) Soit en vous présentant au bureau de vote le **vendredi 13 octobre 2017 entre 11H30 et 16H30.**
- 2) Soit par correspondance sous double enveloppe :

Il consistera à :

- a) Mettre le bulletin choisi (qui ne doit comporter ni rature, ni surcharge), dans l'enveloppe ne portant aucune inscription ou marque d'identification (cacheter ensuite cette enveloppe) ;
- b) Mettre cette 1^{ère} enveloppe cachetée dans la 2^{ème} enveloppe pré imprimée que vous devrez compléter en inscrivant :
 - les **NOMS et PRENOMS** des parents
 - les **NOMS et PRENOMS**, classes de ou des enfants au Collège

Cette 2^{ème} enveloppe devra être signée et cachetée. Chacun des 2 parents est électeur.

Les signatures des votants sont indispensables sur cette enveloppe extérieure sous peine d'annulation du vote. (La même signature figure sur le carnet de correspondance et sur la fiche d'inscription de l'élève).

Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul.

N. B : En ce qui concerne le vote par correspondance, l'enveloppe sera remise au Secrétariat du Collège où l'on précisera la date et l'heure d'arrivée. Si vous expédiez par la poste, il conviendra de mettre cette enveloppe dans une autre enveloppe timbrée à l'adresse du collège en précisant « Elections au CA ».

Les plis parvenus après la clôture du scrutin seront déclarés nul.

Utilisez le vote par correspondance si vous ne pouvez pas vous déplacer.

La Principale

H.DELEM

